

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 61
N° identifiant 2023-0155

Titre Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du développement et rayonnement - Initiative développement

Rapporteur(s) M. Bastien BERNELA
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ.
Tableau de subvention

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du territoire au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

Il vous est proposé de verser une subvention à Initiative développement pour un montant de 13 000 €. Elle s'inscrit dans le domaine **Coopération européenne et internationale**.

Elle a pour objet : Cette demande de subvention de projet s'inscrit dans le cadre du jumelage entre Poitiers et Moundou au Tchad. L'objectif du projet RésiSTerre (RéSiliience, Société et TERRitoire) est de contribuer à la résilience climatique et à l'amélioration des conditions de vie des populations pour un développement soutenable de territoires ruraux au Tchad, et notamment à Moundou.

Sur le territoire de Moundou, le projet vise à :

- renforcer les Organisations de la société civile (OSC) féminines dans leurs capacités d'action, de connaissance et de mobilisation des populations autour des enjeux climat et forêt
- accompagner leur développement et la promotion de leurs activités environnementales et économiques.

Les différents éléments relatifs au subventionnement de cette structure sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Cette délibération complète la délibération n° 60 (2023-0085) Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du développement et rayonnement. Cette dernière a été scindée pour permettre aux élus intéressés au titre d'Initiative développement de la voter.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord conformément au tableau annexé sur l'attribution de la subvention**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022- 0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	

